

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 50**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

---

**OBJET**

Projet de Rénovation Urbaine "Flamants/Iris": approbation de la version définitive de l'avenant national de clôture n°4 à la convention pluriannuelle.

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
139 19**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par délibération n° 62 du 17 juillet 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé :

- l'avenant national n°4 de clôture à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de « Flamants/Iris » à Marseille, représentant une participation départementale globale de 14.042.993 €,
- l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de financement à passer entre le Département des Bouches-du-Rhône et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le Projet de Rénovation Urbaine de « Flamants/Iris » à Marseille, fixant la contribution départementale à ce projet à la somme globale de 1.461.941 €, ainsi que les modalités de son versement en faveur du GIP,
- l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de financement à passer entre le Département des Bouches-du-Rhône et 13 Habitat pour le Projet de Rénovation Urbaine de « Flamants/Iris » à Marseille et pour les opérations dont cet organisme est maître d'ouvrage, fixant le montant de la participation départementale à 12.581.052 € ainsi que les modalités de son versement en faveur de 13 Habitat.

Ces deux derniers avenants ont été respectivement signés les 5 octobre et 8 septembre 2015.

## **OBJET DU RAPPORT**

Le présent rapport a pour objet d'approuver la signature de la version définitive de l'avenant national de clôture n°4 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine « Flamants/Iris ».

En effet, après que la Commission Permanente ait approuvé le 17 juillet 2015 ledit avenant, l'ANRU a fait part à Marseille Rénovation Urbaine de son refus de subventionner une opération recentrée sur le désamiantage/réhabilitation par Habitat Marseille Provence (HMP) de 40 logements aux Iris, au titre de la deuxième tranche de travaux de réhabilitation, venant se substituer à la réhabilitation d'ensemble de 22 logements.

La version soumise à votre approbation et qui a été validée définitivement par l'ANRU le 22 septembre 2015, supprime donc la ligne relative au désamiantage/réhabilitation et conserve la ligne initiale de la convention portant sur 222 logements.

Il s'agit là de la seule modification apportée à la version de l'avenant n°4 adoptée par délibération de la Commission Permanente n° 62 du 17 juillet 2015. Elle ne modifie pas l'architecture globale de la maquette financière.

La participation départementale reste fixée à 14.042.993 €, dont 141.000 € au titre de la tranche 2 des travaux de réhabilitation par HMP aux Iris.

Vous trouverez en annexe au présent rapport, la version définitive de l'avenant national n°4 de clôture à la convention pluriannuelle du Projet de Rénovation Urbaine de « Flamants /Iris » à Marseille associée à sa nouvelle maquette financière, représentant une participation départementale globale inchangée de 14.042.993€.

## **PROPOSITION**

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous propose :

- d'approuver l'avenant national n°4 de clôture à la Convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de « Flamants/Iris » à Marseille, dans sa version définitive, annexée au rapport,
- de m'autoriser à le signer.

Ce rapport est sans incidence financière

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL